



Credit Counselling Canada
Conseil en crédit du Canada



RÉSUMÉ DU RAPPORT

Étude comparative de long terme sur les options d'allègement de la dette
des consommateurs au Canada

Préparée par Jodi Letkiewicz¹, Patricia White² et Ellan Dickieson³

June 2019

Conseil en Crédit du Canada a bénéficié d'un financement du Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Les points de vue exprimés dans ce rapport ne sont pas nécessairement partagés par Innovation, Sciences et Développement économique Canada ni par le Gouvernement du Canada.

OBJECTIF ET MISE EN CONTEXTE

Le principal objectif de recherche de cette étude vise à comparer les résultats financiers de long terme des Canadiens ayant eu recours à un programme de gestion de la dette (PGD), ayant déclaré faillite ou ayant eu recours à une proposition de consommateur afin de bénéficier d'un allègement de leur dette. Cette analyse présente un intérêt pour les consommateurs, les conseillers en crédit, les éducateurs, les syndic autorisés en insolvabilité, les établissements financiers et les responsables des politiques. Comprendre comment les consommateurs s'en sortent après avoir fait appel à ces programmes permettra aux consommateurs d'être mieux informés sur la solution à choisir, aidera les prêteurs à comprendre quels consommateurs sont plus susceptibles de gérer leur crédit après avoir été insolvable, fournira aux conseillers en crédit et aux syndic autorisés en insolvabilité des renseignements de meilleure qualité sur la façon d'aider leurs clients et informera les responsables des politiques au sujet du fonctionnement et de l'efficacité de tel ou tel programme pour les consommateurs au service desquels ils travaillent.

Cette étude arrive en temps opportun tout en étant essentielle car la dette des consommateurs au Canada a atteint des niveaux records. Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2017), le Canada est le pays le plus endetté au monde, avec un cumul de dettes des consommateurs supérieur à 100 % du produit intérieur brut (PIB). Selon un rapport de Statistique Canada (2018), le ratio dette/revenu disponible est égal à 1,775, ce qui signifie que les Canadiens doivent presque 1,78 \$ pour chaque dollar de revenu disponible.



Les taux d'intérêt au Canada ont été historiquement bas depuis la crise financière de 2008 lorsque la Banque du Canada a commencé à baisser les taux pour stimuler l'économie. La Banque du Canada s'est mise à augmenter les taux en 2017 et il y a beaucoup de spéculations sur la façon dont les Canadiens géreront ces taux d'intérêt accrus. Le taux des fonds à un jour de la Banque début 2019 était de 1,75 pour cent, son niveau le plus haut depuis décembre 2008 (Banque du Canada, 2018).

Les Canadiens ont plusieurs options lorsqu'ils sont confrontés au fardeau d'une dette. Le Gouvernement du Canada, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, régleme les options de propositions de consommateur et de faillite. Dans les deux cas, le processus est géré par un syndic autorisé en insolvabilité. La faillite représente la forme d'allègement de la dette la plus globale en éliminant la plupart de la dette due, après liquidation des actifs non protégés. Une proposition de consommateur permet à un consommateur de proposer à ses créanciers de payer un pourcentage du montant dû ou de prolonger la période de remboursement, ou encore de lui proposer une combinaison de ces deux solutions. Les programmes de gestion de la dette fonctionnent sur la base du volontariat ; ils sont gérés par des organismes de conseil en crédit à but non lucratif. Les clients de PGD remboursent 100 % de leur dette sur une période de temps allongée, à un taux d'intérêt réduit.

Bien que ces trois programmes proposent un allègement de la dette, il existe d'importantes différences entre ces options. Il est parfois difficile de comprendre ces différences, et encore plus, pour les consommateurs, de les comparer en toute confiance. Dans chaque cas de figure, le consommateur bénéficie d'un allègement de sa dette. En 2018 ont été déclarées 55 091 faillites et 70 175 propositions de consommateur (Gouvernement du Canada 2019). Le nombre de Canadiens participant à un programme de gestion de la dette est bien inférieur à celui des propositions de consommateur et des faillites. En 2018, Conseil en Crédit du Canada, le plus grand organisme à but non lucratif au Canada, a fait état de 7 273 nouveaux cas en plus, tandis que l'Association canadienne des services de conseil en crédit a rapporté 4 373 nouveaux cas en plus, ce qui porte le total à 11 646.

PARAMÈTRES DE L'ÉTUDE ET MODÈLE DE RECHERCHE

Cette étude a été menée à la demande de Conseil en Crédit du Canada, une association nationale à but non lucratif d'accréditation pour 17 organismes membres à travers le Canada. Chacune des 17 organisations membres propose des conseils en crédit au sein de sa communauté, et plusieurs d'entre elles proposent des types de conseils et services supplémentaires. Parmi les 17 organisations membres, huit ont choisi de participer à cette étude. Les clients ayant pris part à un PGD entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014 ont été contactés par leur agence de conseil en crédit et on leur a demandé s'ils autorisaient le partage de leurs données de crédit par TransUnion (de façon anonyme) afin qu'elles soient utilisées dans le cadre de cette étude.

Les organisations membres de Conseil en Crédit du Canada ont recueilli les formulaires de consentement entre le 14 décembre 2017 et le 28 février 2018 en vue de la participation à cette étude. TransUnion Canada (TUC) a fait coïncider les données fournies par les organisations membres avec les dossiers de crédit contenus dans leur base de données. Les renseignements sur le crédit utilisés dans le cadre de cette étude étaient anonymes. Le caractère éthique de cette étude a été approuvé par le Bureau de recherche en éthique de l'Université York.

Le nombre total de clients des huit organisations participantes ayant pris part à un PGD en 2013 ou 2014 s'élevait à 5 374. Parmi les clients contactés, 336 profils de clients ont été communiqués pour être analysés. En dépit d'un faible taux de réponse, il est essentiel de garder à l'esprit le fait que l'infraction aux données personnelles chez Equifax est survenue récemment, ainsi que la réticence générale à partager ses renseignements financiers personnels. Une analyse détaillée des méthodes de collecte des échantillons et données est disponible sur demande auprès des chercheurs.

Un échantillon apparié a été créé afin de mener cette analyse et de comparer les individus ayant participé à un PGD à des Canadiens semblables ayant soit déclaré faillite, soit déposé une proposition de consommateur, ou encore ayant choisi de ne rien faire (groupe témoin). Les appariements ont été effectués à partir de distances euclidiennes sur huit variables de crédit essentielles caractérisées généralement par le recours au crédit, l'allègement du poids de la dette et les difficultés financières.

La principale méthode utilisée pour analyser les données de séries chronologiques est un modèle de spline généralisée au moyen du `spida2` package dans R (Monette et al., 2018). Une spline a été intégrée afin de rendre possible la discontinuité à divers moments pour chaque variable. Un modèle ARMA (autoregressive-moving-average) a été utilisé pour rendre compte de l'autocorrélation des résiduels entre les observations. Un critère d'information d'Akaike (AIC en anglais) a servi à évaluer la qualité relative des modèles pour déterminer le meilleur modèle ARMA. Le modèle ARMA qui en a résulté était composé de deux périodes d'autorégression (p) et d'une moyenne mobile (q). Le modèle linéaire à effet mixte (lme) dans R (Pinheiro et al., 2018) a ensuite été utilisé pour estimer les caractéristiques de la spline. Le modèle linéaire à effets mixtes a été configuré pour permettre une valeur aléatoire pour chacune. Cette approche permet de procéder au test Wald de significativité entre chacune des paires de groupes (DMP-BK, DMP-CP, DMP-CTR, BK-CP, BK-CTR, and CP-CTR) à chaque trimestre et les courbes (taux de changement) entre les trimestres. L'analyse démarre 12 trimestres avant que le PGD, la faillite ou la proposition de consommateur commence, et se poursuit jusqu'à fin 2017 (5 années après la mesure d'allègement de la dette dans la plupart des cas).

LIMITES DE CETTE ÉTUDE

Il existe un certain nombre de limites à cette étude et nous devons être clairs quant à sa portée. Pour commencer, le principal objectif de cette étude est de voir comment des individus s'en sortent avec leurs finances après avoir eu recours à une option d'allègement de leur dette. Cette étude s'intéresse à des mesures objectives telles que les retards de paiement, la dette et le recours au crédit. Cette étude n'inclut aucune donnée démographique telle que l'âge, le revenu ou les facteurs comportementaux tels que le stress. Les données démographiques sont indéniablement importantes, mais des données ne permettant pas l'identification ont été utilisées pour protéger le respect de la vie privée des clients de PGD ayant choisi de

participer et pour encourager la participation. L'étendue de cette étude rend également ces variables moins essentielles dans la mesure où l'on s'intéresse principalement à ce qui se passe dans un fichier de crédit.

La taille de l'échantillon qui a servi à cette étude est petite. L'échantillon final comporte 336 cas pour chaque option d'allègement de la dette, avec un groupe témoin composant en tout un échantillon de 1 344 cas. La taille de l'échantillon est liée à certains facteurs tels que la difficulté à contacter des clients de PGD et à recueillir leur consentement. De nombreux clients ne souhaitaient pas qu'on ait accès à leurs renseignements, même de façon anonyme, étant donné la récente infraction aux données personnelles chez Equifax. D'autres ont déclaré que la période de leur vie qu'ils traversaient était stressante et qu'ils préféreraient ne pas être impliqués. Si la taille de l'échantillon représente une inquiétude, cela signifie simplement que l'échantillon n'est pas représentatif à l'échelle nationale, et que nous devons faire attention de ne pas extrapoler les résultats de cette recherche en dehors de la sphère de cet échantillon. Parce que l'étude est limitée aux individus qui sont parvenus à adhérer à un PGD et ont ensuite été associés à des personnes aux profils de crédit similaires, nous avons vraisemblablement face à nous les cas les moins graves. Certaines personnes entament un PGD et ne le finissent pas, et d'autres commencent une proposition de consommateur sans l'achever, quand ils ne finissent pas par déclarer faillite. En résumé, les conclusions de cette étude doivent être considérées judicieusement en gardant cela à l'esprit.

RÉSULTATS

RECOURS AU CRÉDIT

Trois mesures ont été utilisées pour analyser le recours au crédit : le nombre de comptes (renouvelables et à versements) dont les soldes étaient supérieurs à zéro, le nombre de demandes d'enquêtes au cours des derniers mois et le nombre de comptes ouverts durant les 12 derniers mois. Certaines des conclusions sur le recours au crédit étaient attendues et reflètent ce que l'on connaît des programmes d'allègement de la dette. Par exemple, le nombre d'enquêtes de crédit présente un pic juste avant le dépôt d'une proposition de consommateur ou la faillite pour les trois groupes d'allègement de la dette, puis décline fortement jusqu'à environ un an après la date de début. Ce comportement est attendu étant donné qu'on conseille aux personnes candidates à tout allègement de leur dette de ne plus chercher à obtenir de nouveaux crédits ; il est également possible qu'elles sachent déjà qu'on ne leur accordera pas de crédit supplémentaire. Le pic avant la faillite pourrait être l'indication qu'ils essaient de se hisser hors de l'eau en demandant un nouveau crédit.

Une autre partie des résultats est inattendue. Premièrement, le nombre de comptes dont les soldes sont supérieurs à zéro commence à diminuer avant de déclarer faillite ou de faire une proposition de consommateur. Étant donné ce que l'on sait des consommateurs qui ont recours à ces deux options, on peut s'attendre à voir ce pic au moment de la déclaration de faillite ou de la proposition de consommateur, pas avant. Une des explications possibles à cela est le fait que de nombreux consommateurs contactent d'abord leurs établissements financiers pour avoir accès à des prêts de consolidation et gérer ainsi leur dette croissante. Le prêt devrait à terme garantir un paiement inférieur et améliorer la trésorerie. Malgré cela, le remboursement du prêt risque toujours d'être un objectif impossible à atteindre, et passé un certain temps, le consommateur demande de l'aide supplémentaire.

Deuxièmement, le nombre de comptes ouverts durant les 12 derniers mois commence également à diminuer pour les trois groupes d'allègement de la dette avant qu'ils entament un programme ou qu'ils déclarent faillite. Si on prend en considération le décalage de la variable, et le fait qu'on mesure ainsi les comptes ouverts l'année précédente, alors cela a du sens avec l'intervalle de temps référentiel et les quatre trimestres après action (faillite ou proposition de consommateur). Quatre trimestres après avoir déclaré faillite ou fait une proposition de consommateur (PC), les trois groupes atteignent leur point le plus bas. On peut s'attendre à ce que le déclin s'amorce au moment de la faillite ou de la PC, et non pas avant. Ce n'est pas non plus totalement cohérent avec le pic du nombre d'enquêtes de crédit avant faillite ou PC. Souvent, mais pas toujours, les enquêtes de crédit entraînent la création de nouveaux comptes. Il est possible que les prêts de

consolidation expliquent ce phénomène. Les consommateurs auraient besoin d'être approuvés pour un prêt de consolidation, et en cas d'approbation, de nombreux comptes seraient consolidés et fermés. Des recherches futures exploreront davantage cette tendance.

En matière de comparaison des trois groupes d'allègement de la dette, les modèles de comportements sont plutôt cohérents sur le plan des mesures pour l'ensemble des trois groupes. Les groupes de contrôle fonctionnent différemment, ce à quoi l'on s'attendait. Aucun groupe d'allègement de la dette ne s'en sort particulièrement mieux ou moins bien qu'un autre, dans l'ensemble. Les trois groupes sont en mesure de diminuer le nombre de comptes avec des soldes positifs. Cinq ans (20 trim.) après une mesure d'allègement de la dette, les personnes ayant déposé une PC sont celles qui en ont le moins, suivies des clients des programmes de gestion de la dette, puis des personnes ayant déclaré faillite. Les personnes ayant déclaré faillite présentent un rebondissement quatre trimestres après la mesure qu'ils ont entreprise, mais font ensuite l'expérience d'une nouvelle rechute 12 trimestres après avoir déclaré faillite, tandis que les Clients de PGD et les personnes ayant déposé une PC démontrent une tendance à la baisse plus graduelle et cohérente.

Les trois groupes illustrent également une chute significative du nombre d'enquêtes de crédit au moment de la mesure d'allègement de la dette, suivie d'une reprise quatre trimestres plus tard. Les clients de PGD et les personnes ayant déposé une PC ont le nombre d'enquêtes de crédit le plus élevé, cinq ans après leur mesure d'allègement de dette, ce qui indique peut-être le fait qu'ils sont jugés solvables par les prêteurs. Les trois groupes démontrent aussi une forte réduction du nombre de comptes ouverts. Les clients de PGD et le groupe témoin ne présentent pas de différences significatives 20 trimestres après la mesure d'allègement de la dette, et ces deux groupes ont davantage de comptes ouverts que les personnes ayant déclaré faillite ou déposé une PC. D'un point de vue positif, cela pourrait signifier que les clients de PGD ont davantage d'accès au crédit ou qu'ils ont les moyens de demander un crédit. Vu sous un angle plus précautionneux, cela pourrait être synonyme d'un besoin de crédit étant donné qu'ils n'ont pas eu accès à du crédit pendant la durée du programme. Fait troublant, il existe une tendance à la hausse pour les personnes ayant déclaré faillite avec un pic autour du 10e ou 11e trimestre après la mesure d'allègement de la dette. Cette tendance pourrait indiquer un choix conscient de ne pas chercher à obtenir un crédit, ou cela pourrait signifier une incapacité à obtenir un nouveau crédit. Le nombre d'enquêtes est un tout petit peu inférieur à celui des clients de PGD et statistiquement, il n'est pas différent de celui des personnes ayant déposé une PC, ce qui indique qu'il s'agit plus vraisemblablement d'une demande de crédit refusée plutôt que d'un choix délibéré de ne pas faire de nouvelle demande de crédit.

POIDS DE LA DETTE

Les quatre mesures utilisées pour déterminer le poids de la dette sont le montant total des paiements de la dette par mois, le solde total de la dette pour les comptes autres qu'hypothécaires (ouverts et fermés), la dette renouvelable totale et l'endettement total au titre du crédit à la consommation.

Les résultats sur les paiements de la dette et le fardeau général de la dette fournissent des renseignements utiles sur les expériences en matière de dettes des individus qui prennent part à des options d'allègement de leur dette. Les paiements de la dette fonctionnent plutôt conformément aux prévisions. Les clients des programmes de gestion de la dette font l'expérience d'une diminution plus graduelle tout au long de la mesure entreprise, tandis que les personnes déclarant faillite ou déposant une PC sont confrontées à une baisse marquée. Les clients des PGD remboursent 100 % de leur dette,



donc le fait que les paiements de leur dette ne soient pas réduits immédiatement n'est pas surprenant. Au terme de 20 trimestres après action, il n'y a pas de grande différence, statistiquement parlant, entre l'un ou l'autre des trois groupes d'allègement de la dette et tous ont des paiements mensuels nettement plus bas que le groupe témoin, ainsi que plus bas que lorsqu'ils ont commencé. Comparés au groupe témoin, les clients des PGD paient environ 290 \$ de moins, les individus ayant déposé une PC 222 \$ de moins, et ceux ayant déclaré faillite, 363 moins.

Les conclusions sur la dette totale, l'endettement au titre du crédit à la consommation et la dette renouvelable sont plutôt inattendues. La dette totale diminue pour les trois groupes d'allègement de la dette et cinq années après la mesure prise pour alléger sa dette, chaque groupe a une dette bien moindre que le groupe témoin. Tous les groupes d'allègement de la dette présentent des soldes bien supérieurs à ce qui était attendu. Par exemple, un an (quatre trimestres) après avoir pris des mesures, les rapports de crédit des personnes ayant déclaré faillite indiquent une dette importante du fait que la dette totale n'approche jamais du zéro. L'endettement au titre du crédit à la consommation pour les personnes ayant déclaré faillite est significativement réduit pour atteindre environ 5 500 \$, avec un écart type de 11 800 \$ indiquant une forte variabilité dans la mesure des données. Les clients des PGD et les personnes ayant eu recours à une PC continuent également d'avoir des soldes de dette totale bien supérieurs à zéro.

Les données sur la dette renouvelable démontrent des tendances inquiétantes. La dette renouvelable ne diminue pas aussi radicalement qu'on l'aurait attendu, en particulier pour les personnes ayant déclaré faillite. Par exemple, quatre trimestres avant de déclarer faillite, les personnes concernées ont en moyenne 17 675 \$ de dette. Six ans plus tard, après avoir déclaré faillite, elles ont 14 740 \$ de dette renouvelable. Ceci démontre que les personnes ayant déclaré faillite ont plus ou moins le même montant de dette renouvelable avant et après une déclaration de faillite. En comparaison, les clients de PGD ont en moyenne 17 250 \$ de dette renouvelable avant de déclarer faillite et 4 900 \$ de dette renouvelable après avoir déclaré faillite. Les personnes ayant déposé une PC ne réduisent pas autant leur dette que les clients de PGD, mais peuvent réduire leur dette renouvelable de 17 125 \$ quatre trimestres avant la PC à 5 900 \$, cinq ans après cela. La question est pourquoi les personnes ayant déclaré faillite sont-elles incapables de diminuer leur dette renouvelable? Obtiennent-elles du crédit même en situation d'insolvabilité? Y a-t-il une erreur de rapport au Bureau du crédit?

Si l'on examine l'endettement au titre du crédit à la consommation et la dette renouvelable conjointement, on commence à mieux comprendre le rapport entre les deux. Les personnes ayant déclaré faillite ont plus de dette renouvelable que les autres et moins d'endettement au titre du crédit à la consommation. Les clients de PGD ont environ 4 000 \$ de plus d'endettement au titre du crédit à la consommation que les personnes ayant déclaré faillite et 6 000 \$ de moins en dette renouvelable. Les personnes ayant eu recours à une PC ont environ 5 000 \$ de moins en dette renouvelable que les personnes ayant déclaré faillite. Les personnes ayant eu recours à une PC semblent avoir plus de d'endettement au titre du crédit à la consommation, mais la différence, statistiquement parlant, n'est pas majeure. L'endettement au titre du crédit à la consommation plus élevé indique que les individus ayant déclaré faillite sont plus susceptibles d'avoir davantage accès à une dette renouvelable ou bien qu'ils demandent davantage de dette renouvelable. Si leur objectif consiste à avoir de l'aide pour minimiser leur dette non garantie, alors il s'agit d'une tendance inquiétante.

Il existe aussi une certaine discordance entre les paiements mensuels et la dette totale. Si les paiements mensuels diminuent considérablement avec le temps, la dette totale reste élevée. Par exemple, 20 trimestres après une mesure d'allègement de la dette, les personnes ayant déclaré faillite ont un remboursement mensuel moyen de leur dette égal à 196 \$ et une dette totale de 23 000 \$. Comparativement, les personnes ayant déposé une PC ont moins de dette (17 680 \$), mais des remboursements mensuels plus élevés (357 \$). Il pourrait s'agir d'une erreur de rapport ou du signe selon lequel les personnes ayant déclaré faillite effectuent des remboursements minimaux de leur dette bien après avoir achevé le processus de déclaration de faillite.

HISTORIQUE DE PAIEMENTS

Les trois mesures utilisées pour l'historique de paiements sont le nombre de comptes en souffrance à 30 jours au cours des 12 derniers mois, le nombre de comptes en souffrance à 60 jours et le nombre de comptes en souffrance à 30, 60 ou 90 jours et + au cours des 12 derniers mois.

Dans l'ensemble, l'historique de paiements pour les trois options d'allègement de la dette ressemble beaucoup aux prévisions. Les trois groupes présentent un pic dans leurs comptes en souffrance à 30, 60, et 90 jours et +, à compter de quatre trimestres environ avant la mesure d'allègement de la dette. Ce chiffre est à son maximum juste après le référentiel de départ, puis il décline rapidement. Douze trimestres après une mesure d'allègement de dette, les trois groupes ont moins de comptes en souffrance à 30 jours que le groupe témoin, et cette tendance se poursuit jusqu'au 20e trimestre après la mesure d'allègement de la dette. Ceci indique vraisemblablement que les personnes ayant récemment été insolvables ou ayant choisi un PGD sont assez vigilantes quant aux moments où elles doivent effectuer des paiements. Ce genre de tendance s'observe également pour les paiements en souffrance à 60 jours, sauf qu'il n'y a pas de différence majeure entre l'un ou l'autre des quatre groupes à compter du 8e trimestre environ. Cette absence de changement est un signe positif pour les individus issus de programmes d'allègement de la dette.

Cette tendance est légèrement différente pour la mesure comprenant TOUS les paiements – 30, 60 ou 90 jours et + de retard – où les personnes ayant déclaré faillite semblent s'en sortir un peu mieux. Les personnes ayant déclaré faillite ou déposé une PC commencent avec le chiffre le plus élevé, mais connaissent ensuite une grosse chute. Après avoir déclaré faillite, les personnes concernées sont confrontées à une plus forte chute que les personnes ayant déposé une PC et les clients de PGD jusqu'à la fin des 20 trimestres, quand le nombre de leurs comptes en souffrance est moindre. À compter de 12 trimestres après la mesure d'allègement de la dette, il n'existe aucune différence significative entre les personnes ayant déposé une PC et les clients de PGD, et cela continue jusqu'au 20e trimestre. Au 20e trimestre après la mesure d'allègement de la dette, les individus ayant déposé une PC ont davantage de comptes en souffrance, suivis des clients de PGD. Les personnes ayant déclaré faillite sont celles ayant le moins de comptes en souffrance.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Les pointages de crédit et le nombre de comptes en recouvrement sont les deux mesures utilisées pour analyser les difficultés financières. Un pointage de crédit est une mesure globale que les agences effectuant des enquêtes de solvabilité utilisent pour fournir aux prêteurs une estimation du risque d'un emprunteur. Ainsi, plus le pointage de crédit est élevé, moins l'emprunteur est considéré comme étant à risque, ce qui indique qu'il est moins susceptible d'être confronté à des difficultés financières (en tout cas, dans la limite de ce qu'un pointage de crédit peut indiquer).

Parmi les trois groupes d'allègement de la dette, les clients de PGD présentent le plus faible pointage de crédit, quatre trimestres avant la mesure d'allègement de la dette (moyenne = 587). Avec le temps, leurs pointages de crédit ne chutent pas autant que ceux des personnes ayant déclaré faillite ou déposé une PC. Par exemple, au moment de la mesure d'allègement de la dette, le pointage moyen pour les clients de PGD est égal à 497, tandis que la moyenne pour les individus ayant déposé une PC est égale à 430 et celle pour les personnes ayant déclaré faillite s'élève à 426. Après la mesure d'allègement de la dette, les pointages continuent à chuter pour les trois groupes, mais la courbe s'inverse peu de temps après la mesure d'allègement de la dette et leurs pointages commencent à augmenter. Après quatre trimestres, le taux d'augmentation reste à peu près le même pour les clients de PGD et les personnes ayant déposé une PC, tandis que les individus ayant déclaré faillite voient ce taux augmenter plus rapidement. Cette augmentation suffit à ce que les personnes ayant déclaré faillite aient des pointages de crédit beaucoup plus élevés que les personnes ayant déposé une PC, à huit trimestres après cette mesure d'allègement de la dette. Les personnes ayant déposé une PC comblent lentement cet écart, et au terme de 16 trimestres après la mesure d'allègement de la dette, il n'existe pas de différence majeure entre les personnes ayant déposé une CP et celles ayant déclaré faillite. Les clients de PGD ont des pointages de crédit plus élevés que les individus ayant déclaré faillite et ceux ayant déposé une PC à

compter du moment où la mesure d'allègement de la dette a lieu jusqu'à l'échéance de 20 trimestres après cette mesure.

Les résultats pour le nombre de comptes en recouvrement indiquent que les clients de PGD ont davantage de comptes en recouvrement que les personnes ayant déposé une PC au début. Cependant, ce chiffre diminue énormément et ces personnes présentent moins de comptes en recouvrement que les personnes ayant déposé une PC et les personnes ayant déclaré faillite 20 trimestres après la mesure les concernant. Les personnes ayant déclaré faillite présentent des signes de difficultés financières alors que le nombre de comptes en recouvrement continue à rester plus élevé que celui des personnes ayant déposé une PC et que celui des clients de PGD.

ANALYSE DE RÉSULTATS

Les résultats de cette étude devraient être dignes d'intérêt pour les consommateurs, les syndicats autorisés en insolvabilité, les conseillers en crédit, les éducateurs, les établissements financiers et les responsables des politiques. Les conclusions démontrent que les options d'allègement de la dette pour les Canadiens se soldent par des résultats mitigés. Nombreux sont les consommateurs qui participent à un programme d'allègement de leur dette et sont capables d'améliorer leur situation financière avec le temps, mais un grand nombre d'individus continuent ensuite d'avoir des dettes.

En général, un an avant d'entamer un programme d'allègement de la dette, les trois groupes d'allègement de la dette montrent des signes de difficultés financières, notamment :

- une augmentation des enquêtes de crédit;
- une baisse du nombre de comptes ouverts;
- un pic dans les comptes en souffrance à 30, 60 ou 90 jours et +, et
- une diminution des pointages de crédit.

Cinq années après une mesure d'allègement de la dette, les groupes d'allègement de la dette ont tous des pointages de crédit inférieurs à ceux du groupe témoin, mais sinon, ils s'en sortent favorablement. Comparativement au groupe témoin, les individus ayant pris part à un programme d'allègement de la dette ont :

- moins de dettes renouvelables et d'endettement au titre du crédit à la consommation;
- environ 25 000 \$ de moins en dette totale (non hypothécaire);
- des remboursements de dette mensuels nettement inférieurs;
- beaucoup moins de comptes avec des soldes positifs;
- moins de comptes en souffrance à 30 jours et
- des comptes en souffrance à 60 ou 90 jours et + qui sont particulièrement différents.

Ces résultats prouvent que les individus ayant mené à terme une option d'allègement de la dette présentent des signes d'amélioration ; toutefois, il existe des différences notables entre les trois groupes. Il est utile de considérer chaque groupe individuellement pour comprendre pleinement les caractéristiques propres à tel ou tel groupe tout en faisant des comparaisons avec les autres groupes.

RÉSUMÉ SUR LES PERSONNES AYANT DÉCLARÉ FAILLITE

Les personnes déclarant faillite sont en général celles qui connaissent le plus de difficultés financières. Certaines ont été confrontées à un événement, tel qu'une perte d'emploi ou une situation d'urgence médicale qui les propulse dans une période d'ennuis financiers tandis que d'autres ne peuvent se sortir de la dette qu'elles ont accumulée. Dans un sens comme dans l'autre, ces individus présentent en général des signes de difficultés avant même de déclarer faillite. Leurs ennuis se reflètent dans leur dossier de crédit de diverses façons. En premier lieu, les remboursements mensuels de leur dette chutent avant même qu'ils déclarent faillite. Ils paient, en moyenne, 578 \$ quatre trimestres avant de déclarer faillite et au moment de déclarer cette dernière, ils

paient en moyenne 312 \$ – ce qui représente une importante chute. Avant de déclarer faillite, ils présentent également un pic d'enquêtes de crédit, de paiements en retard et de comptes envoyés à une agence de recouvrement.

Après avoir déclaré faillite, les comportements varient et ne racontent pas nécessairement une histoire cohérente. Le remboursement mensuel de leur dette diminue à environ 90 \$ (4 trim. et +), à partir d'un pic de 578 \$ avant la déclaration de faillite. Ils réduisent le nombre de comptes avec des soldes supérieurs à zéro et en ont beaucoup moins que le groupe témoin. Ils ont également moins de comptes en souffrance à 30, 60 ou 90 jours et +, comparativement aux clients de PGD et aux personnes ayant déposé une PC. Ces deux résultats pourraient être expliqués par le fait qu'ils ont moins de comptes du fait d'un grand nombre de radiations combiné à leur difficulté à être approuvés pour du crédit.

Il y a une tendance à la baisse pour ce qui est des enquêtes de crédit dans le cas des personnes ayant déclaré faillite qui présentent un pic aux alentours du 10e ou du 11e trimestre après avoir déclaré faillite. Cinq ans après leur déclaration de faillite, les personnes concernées présentent le plus faible nombre d'enquêtes de crédit, nombre inférieur à celui des individus ayant déposé une PC et des clients de PGD. Ceci pourrait être un indicateur, soit d'un choix conscient de ne pas rechercher à obtenir davantage de crédit, soit d'une incapacité à obtenir plus de crédit.

Les personnes déclarant faillite ont une étrange relation par rapport à la dette. Elles montrent une chute immédiate en paiements mensuels de leur dette avant de déclarer faillite, ce qui pourrait être le signe d'une incapacité de continuer à effectuer leurs paiements mensuels ou d'une volonté de ne pas les poursuivre, ou encore qu'elles ont liquidé des actifs pour pouvoir rembourser leur dette. Cela prend en général du temps aux gens avant qu'ils décident de déclarer faillite et cette tendance est donc logique. La dette totale moyenne ne diminue jamais en dessous de 15 000 \$, ce qui indique soit que ces personnes ne sont toujours pas totalement libérées de toutes leurs dettes, qu'elles peuvent contracter de nouvelles dettes ou que les données de rapport de crédit ne sont pas exactes.

La tendance en ce qui concerne la dette renouvelable pour les personnes ayant déclaré faillite est particulièrement troublante. Quatre trimestres avant la déclaration de faillite, les personnes concernées ont en moyenne 17 675 \$ de dette renouvelable. Six ans plus tard, une fois qu'elles ont déclaré faillite, ces personnes ont en moyenne 14 740 \$ de dette renouvelable, sachant que cette différence n'est pas considérable d'un point de vue statistique. Ces résultats démontrent que les personnes ayant déclaré faillite ont à peu près le même montant de dette renouvelable, avant et après avoir déclaré faillite. La tendance pour ce qui est de l'endettement au titre du crédit à la consommation est plus conforme à ce que nous avons anticipé. La dette en question diminue immédiatement puis remonte lentement avec le temps. Il semble que les personnes ayant déclaré faillite sont plus aptes à avoir recours au crédit renouvelable. Cela indique peut-être qu'elles peuvent être admissibles à un crédit renouvelable plus facilement ou que c'est le type de crédit dont elles ont besoin pour gérer leurs dépenses au quotidien.

Les personnes déclarant faillite semblent s'en sortir un peu mieux que celles ayant déposé une PC en ce qui concerne les pointages de crédit, étant donné que leurs chiffres remontent plus vite que ceux des personnes ayant déposé une PC. Au moment de déclarer faillite, leurs pointages ne sont pas très différents, mais huit trimestres après la déclaration, les pointages de crédit des personnes ayant déclaré faillite sont, en moyenne, de 32 points supérieurs à ceux des gens ayant déposé une PC. Cela s'explique peut-être par le fait que les faillites sont terminées après 9 à 12 mois. Passé ce délai, les personnes concernées n'ont plus de dette et n'effectuent plus de paiements. Cette absence de paiements semble être bénéfique à leur pointage de crédit. D'un point de vue politique, cela ne semble pas juste. Si les propositions de consommateur sont l'option préférée et que les personnes déposant une PC paient un plus grand montant de leur dette, alors elles ne devraient pas être pénalisées par un pointage de crédit inférieur. Néanmoins, cinq ans après la mesure d'allègement de la dette, il n'existe pas de différence entre ceux ayant déposé une PC et les personnes ayant déclaré faillite : les deux groupes ont des pointages inférieurs à ceux des clients de PGD et du groupe témoin.

RÉSUMÉ SUR LES PERSONNES AYANT DÉPOSÉ DES PROPOSITIONS DE CONSOMMATEURS

Cinq ans (20 trim.) après la mesure d'allègement de leur dette, les personnes ayant déposé une PC sont celles ayant le nombre de comptes aux soldes supérieurs à zéro le moins élevé et celles capables de diminuer leur dette globale de façon considérable. Au moment de la PC, la dette moyenne était de 32 500 \$ et cinq ans après la PC, la dette moyenne était égale à 17 680 \$. Bien qu'il s'agisse d'une forte baisse, ce résultat n'est pas très bon étant donné que les personnes qui déposent une proposition de consommateur s'attendent vraisemblablement à ce que la majorité de leur dette soit éliminée. C'est la dette renouvelable qui connaît la baisse la plus importante, passant de 20 000 \$ au moment de la PC à 5 960 \$ cinq ans plus tard. L'endettement au titre du crédit à la consommation connaît aussi une importante baisse, avant une légère remontée toutefois du fait que les personnes sont vraisemblablement capables d'être admissibles à un nouveau crédit (c'est fréquemment le cas pour les prêts automobiles, par exemple). L'endettement au titre du crédit à la consommation atteint un sommet de 14 000 \$, quatre trimestres avant la PC. Elle diminue ensuite à 4 600 \$ deux années après la PC puis remonte à 8 400 \$ cinq ans après la PC. Ce constat est généralement le signe positif indiquant que ces personnes ont été en mesure de diminuer leurs dettes de façon significative.

Les individus ayant déposé une PC constatent une diminution immédiate des paiements mensuels de leur dette juste après leur PC, les paiements mensuels en question étant réduits pour passer de 736 \$ au moment de la PC à 204 \$ quatre trimestres plus tard. Cinq ans après la PC, il n'y a pas, statistiquement parlant, de différence majeure dans les paiements mensuels de leur dette entre les clients de PGD, les personnes ayant déclaré faillite et celles ayant déposé une PC ; ces trois groupes ont des paiements mensuels de leur dette bien moindres que ceux du groupe témoin.

Les pointages de crédit pour les personnes ayant déposé une PC s'améliorent pour la plupart cinq ans après la PC. Avant cette dernière (-4 trim.), les individus ont une moyenne de 597 et cinq ans après avoir déposé la PC, leur pointage de crédit moyen est égal à 573. Les personnes ayant déposé une PC ont des pointages de crédit qui ne sont pas très différents des personnes ayant déclaré faillite avant la mesure d'allègement de la dette. Cette tendance se poursuit jusqu'à la période entre le 4^e et le 8^e trimestre. Les personnes ayant déclaré faillite font l'expérience d'une hausse de pointages de crédit et huit trimestres après la mesure d'allègement de leur dette, les pointages de crédit des personnes ayant déposé une PC sont de 32 points inférieurs à ceux des personnes ayant déclaré faillite et de 59 points inférieurs à ceux des clients de PGD. Les personnes ayant déposé une PC finissent par rattraper les personnes ayant déclaré faillite et 16 trimestres après la mesure d'allègement de la dette, leurs pointages de crédit ne diffèrent pas beaucoup. L'absence d'écart dans les pointages est une conclusion regrettable pour les personnes ayant déposé une PC. Les propositions de consommateur sont présentées comme étant un choix plus responsable, mais ces résultats démontrent que ce groupe a plus de mal à améliorer son pointage de crédit. Il se peut que le système de production de rapports de solvabilité doive être réévalué afin de mieux refléter les efforts du consommateur.

RÉSUMÉ SUR LES CLIENTS DES PROGRAMMES DE GESTION DE LA DETTE (PGD)

Les clients de PGD démarrent avec le plus faible pointage de crédit des groupes (-4 trim.) mais ne sont pas confrontés à une chute aussi importante que les personnes ayant déclaré faillite ou déposé une PC. Cinq ans après une mesure d'allègement de la dette, les clients de PGD ont les pointages de crédit les plus élevés, comparativement à ceux ayant déposé une PC ou déclaré faillite (647 comparé à 592 et 595, respectivement).

Les clients de PGD ont été capables de réduire le nombre de comptes avec des soldes supérieurs à zéro et cinq années après la mesure d'allègement de leur dette, ils en ont beaucoup moins que le groupe témoin. Les clients de PGD ont diminué le nombre de comptes ouverts sur 12 mois. Cinq ans après la mesure d'allègement de la dette, ils ne présentent pas de grosses différences par rapport au groupe témoin et ils ont

plus de comptes que les personnes ayant déposé une PC et déclaré faillite. Ceci est peut-être un indicateur de solvabilité pour les prêteurs. Les clients de PGD semblent pouvoir avoir accès à du crédit plus efficacement, ce que l'on peut attribuer à leurs pointages de crédit supérieurs ou à d'autres facteurs.

Les clients de PGD semblent être vigilants par rapport aux paiements de leur dette. Comme les personnes ayant déposé une PC et celles ayant déclaré faillite, ils ont moins de paiements en retard à 30 jours que le groupe témoin. Les trois groupes ont également le même nombre de comptes en souffrance à 60 jours que le groupe témoin.

La tendance pour la dette et les paiements de la dette pour les clients de PGD est en déclin constant sur la durée. Il y a une augmentation initiale du montant mensuel de paiement après le démarrage du PGD, suivi d'une baisse régulière. Une année après la mesure d'allègement de leur dette, les clients de PGD paient, en moyenne, 680 \$ par mois. Cinq ans après la mesure d'allègement de la dette, les remboursements de dette mensuels atteignent en moyenne 250 \$. Les paiements mensuels pour les clients de PGD ne diminuent pas aussi vite que pour les personnes ayant déposé une PC et celles ayant déclaré faillite, mais c'est parce qu'ils remboursent 100 % de la dette et qu'ils peuvent continuer à s'endetter au titre du crédit à la consommation, dette qui n'était pas comprise dans le PGD. Cinq ans après la mesure d'allègement de la dette, il n'y a pas de différence majeure, d'un point de vue statistique, dans les paiements de dette mensuels entre les clients de PGD et les personnes ayant déclaré faillite ou déposé une PC, et ces trois groupes ont des remboursements mensuels de leur dette qui sont bien inférieurs à ceux du groupe témoin.

Les clients de PGD parviennent à réduire considérablement le montant total de leur dette. Il semble que cela soit principalement dû à une baisse de leur dette renouvelable. Ils ont en moyenne 17 250 \$ de dette renouvelable avant d'entamer leur mesure d'allègement de la dette et 4 900 \$ en dette renouvelable cinq ans plus tard. En outre, l'endettement au titre du crédit à la consommation démarre en moyenne à 12 300 \$ avant de chuter à 7 750 \$, huit trimestres après la mesure d'allègement de la dette, puis d'augmenter jusqu'à 10 400 \$ cinq ans plus tard (à compter de la mesure d'allègement de la dette).

L'absence de diminution de l'endettement au titre du crédit à la consommation confirme ce que nous savions déjà : une partie de la dette totale du consommateur, sous forme de dette garantie, n'est pas comprise dans le PGD. Il se peut aussi que les clients de PGD réduisent leur l'endettement au titre du crédit à la consommation tout en étant admissibles pour de nouveaux prêts. Étant donné que le PGD exige un remboursement de 100 % et que les remboursements mensuels de la dette restent plus élevés pendant plus longtemps, il est probable que la trésorerie du client diminue et qu'il ait besoin de prêts à tempérament pour effectuer des achats plus importants, tels que celui d'un véhicule. La diminution de la dette renouvelable indique peut-être qu'ils sont capables de gérer leur crédit au jour le jour, notamment par le biais d'une moindre dépendance vis-à-vis du crédit renouvelable et, peut-être, de meilleures compétences en gestion de leur argent.



IMPLICATIONS DE L'ÉTUDE

Les implications de cette étude pour les conseillers, les consommateurs et les responsables des politiques sont nombreuses. La première observation à retenir est que l'expérience du consommateur en matière de programmes d'allègement de la dette est mitigée. Certains résultats sont positifs, tels que la diminution des paiements en retard et la réduction des paiements mensuels. Cependant, le constat selon lequel les consommateurs ne semblent pas sortir de la dette sur le long terme est inquiétant. Tous les programmes d'allègement de la dette ne se ressemblent pas et les résultats varient en fonction du programme.

Les pointages de crédit pour les trois groupes diminuent comme prévu une fois entamé le programme qu'ils ont choisi. Cette baisse, dans le cas des clients de PGD, est moindre et les pointages de crédit restent élevés pendant la durée de la période de mesure. Ils atteignent leur point le plus haut cinq ans plus tard. C'est un signe positif pour les clients de PGD. Leurs pointages de crédit, bien qu'inférieurs à ceux du groupe témoin, ne sont pas autant influencés que dans le cas des personnes ayant déposé une PC ou déclaré faillite, ce qui est positif étant donné le fait qu'ils remboursent 100 % de leur dette.

Fait intéressant, les personnes ayant déclaré faillite ont le pointage de crédit le plus faible, mais les personnes ayant déposé une PC semblent subir les pires conséquences en ce qui a trait à leur pointage de crédit. Les pointages de crédit pour les personnes ayant déclaré faillite s'améliorent plus rapidement que ceux des personnes ayant déposé une proposition de consommateur. On peut vraisemblablement attribuer cela à la confluence de facteurs multiples, y compris l'élimination de l'endettement au titre du crédit à la consommation, un accès plus rapide au crédit et le recours au crédit renouvelable. Ce résultat devrait intéresser les responsables des politiques et les établissements financiers.

Les tendances en ce qui concerne la dette doivent être davantage examinées. Premièrement, aucun des groupes d'allègement de la dette ne peut réduire sa dette à zéro, selon nos prévisions. Les soldes restants peuvent continuer à exister pour un certain nombre de raisons. Il se peut qu'ils aient encore accès à des dettes supplémentaires tout en participant au programme de leur choix, certaines de leurs dettes peuvent ne pas être incluses dans leur programme ou les établissements financiers ne rapportent pas leurs données de façon cohérente. À moins qu'il s'agisse d'un problème de rapport, il semble que les programmes d'allègement de la dette ne libèrent pas les consommateurs de leur dette. Deuxièmement, les tendances divergentes pour la dette renouvelable et l'endettement au titre du crédit à la consommation montrent que les groupes d'allègement de la dette ont recours à deux types de dette différemment, avec des indicateurs préoccupants pour les personnes ayant déclaré faillite. Si les clients de PGD et les personnes ayant déposé une PC diminuent considérablement leur dette renouvelable, ce n'est pas le cas des personnes ayant déclaré faillite. Cinq ans après la mesure d'allègement de leur dette, ils ont un peu moins de dettes que le montant de départ. Ces personnes ne semblent pas utiliser les prêts à tempérament autant, ce qui indique soit qu'elles préfèrent la dette renouvelable ou que c'est la seule dette pour laquelle elles sont approuvées. Dans un cas comme dans l'autre, c'est inquiétant. Lorsqu'on considère de multiples points de données pour les personnes ayant déclaré faillite, y compris la progression du pointage de crédit et le recours à la dette renouvelable, il pourrait s'agir d'un indicateur selon lequel certains prêteurs visent les personnes ayant déclaré faillite pour du crédit renouvelable. Cela peut prendre la forme de prêteurs à haut risque proposant des produits de crédit à coût élevé et profitant de consommateurs vulnérables. Le constat selon lequel la dette renouvelable reste élevée pour les personnes ayant déclaré faillite a besoin d'être examiné et analysé de plus près.

Nous avons mentionné parmi les limites de cette étude dans le rapport complet le fait que cette étude se base sur des données d'évaluation du crédit qui ne sont pas exemptes d'erreurs, comme on le sait. En outre, il n'existe pas d'accord juridique standard pour le rapport des données à des agences effectuant des enquêtes de crédit au Canada. Cela signifie que tout établissement financier peut décider de la façon et de la nature de ce qu'il rapporte. Nous avons remarqué des divergences dans notre analyse telles que des reports inexacts de la part de programmes de gestion de la dette. Il y avait plusieurs variables qui étaient à l'origine destinées à faire partie de cette étude, mais les données étaient incohérentes ou illogiques, et ces variables ont donc

été abandonnées. Nous espérons que la législation sur les enquêtes de solvabilité évoluera conformément aux nouvelles lois sur la protection des consommateurs, aux exigences des établissements financiers et à l'accès aux données permis par les consommateurs avec le système bancaire ouvert.

Le nombre de dépôts de propositions de consommateurs a énormément augmenté depuis les réformes législatives de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité qui a favorisé l'alternative de la proposition de consommateur. Alors que la Banque du Canada continue à augmenter les taux d'intérêt, la dette deviendra plus chère et plus risquée, et le nombre de consommateurs cherchant un allègement de leur dette est voué à augmenter. Il est essentiel pour les consommateurs de comprendre pleinement les options et les implications à long terme de leurs choix avant de prendre une décision si importante. Les faillites sont souvent présentées comme étant la façon la plus rapide d'effacer une dette, mais les résultats de cette étude montrent que les personnes concernées finissent avec une dette plus ou moins égale à celle qu'ils avaient au départ, cinq ans plus tôt. Ils bénéficient d'un allègement immédiat, mais il n'est pas clair qu'ils se soient véritablement remis de leur dette et qu'ils puissent gérer leurs finances. Les données indiquant que les personnes ayant déclaré faillite ne se libèrent jamais de leur dette renouvelable sont étranges et réclament de plus amples considérations et recherches, ainsi que l'évolution des pointages de crédit. Les résultats de cette recherche appellent davantage de questions sur les données et de plus amples recherches sont nécessaires pour explorer les comportements financiers à long terme.

Les Canadiens ont de la chance d'avoir des options en cas de difficultés financières, et le choix des consommateurs doit rester primordial. Il est essentiel d'envisager comment et où les consommateurs ont accès aux informations sur les alternatives d'allègement de la dette. L'époque est finie où un voisin recommandait personnellement un plan d'action. Davantage d'efforts doivent être entrepris pour que soient fournis des renseignements exacts, objectifs et facilement accessibles aux consommateurs qui ont besoin de trouver un soulagement à leurs conditions financières.

¹ Professeur agrégé, Université York

² Directeur exécutif, Conseil en crédit du Canada

³ Responsable des programmes, Conseil en crédit du Canada



Credit Counselling Canada
Conseil en crédit du Canada



www.creditcounsellingcanada.ca



@Creditcc



Credit Counselling Canada